

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00782

Numéro SIREN : 813 874 765

Nom ou dénomination : VL2C

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001040

VL2C
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros
Siège social : Route de Chartres, Centre Commercial Plein Sud
28500 - VERNOUILLET
RCS CHARTRES 813 874 765

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 janvier,

A 16 heures,

La société FITNESS INVEST, représentée par Monsieur Xavier PALLEM agissant en qualité de président de la SAS FB HOLDING elle-même présidente de la SAS FITNESS INVEST, associée unique de la société VL2C, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, divisé en 3.000 actions de 10 euros chacune, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation du Président.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le président de la société rappelle à l'associée unique qu'elle est appelée à statuer sur le remplacement du président démissionnaire.

2. A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport établi par le président,
- Constat de la démission du président,
- Nomination d'un président en remplacement, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président et connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Vincent LEDENT de ses fonctions de président, pour raisons personnelles, et bien que regrettant sa décision, en prend acte et le remercie des services rendus à la société.

DEUXIEME DECISION

Concomitamment à la décision précédente, l'Associée unique, nomme en qualité de présidente, pour une durée indéterminée, en remplacement du président démissionnaire, la société FITNESS INVEST, représentée par Monsieur Xavier PALLEM agissant en qualité de président de la SAS FB HOLDING elle-même présidente de la SAS FITNESS INVEST, SAS au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 980 705 495, dont le siège social est sis Centre commercial Carrefour, Chemin Départemental 14 – 78410 FLINS-SUR-SEINE, à compter de ce jour.

La présidente dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts.

L'associée unique décide, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas attribuer de rémunération au titre des fonctions de présidence.

Monsieur Xavier PALLEM représentant légal de la SAS FB HOLDING, présidente, agissant au nom et pour le compte de la société FITNESS INVEST déclare accepter ces fonctions. Il déclare en outre, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de son mandat.

TROISIEME DECISION

Compte tenu des décisions précédentes et sur proposition de la présidente, l'associée unique décide de nommer en qualité de directeur général : Monsieur Matthieu VATRI, né le 14/08/1990 à Corneilles-en-Parisis (95) demeurant 8 bis, boulevard Ducher – 95310 Saint-Ouen l'Aumône, de nationalité française, à compter de ce jour.

Le directeur général est investi des mêmes pouvoirs que la présidente et représente la société à l'égard des tiers. La durée de son mandat ne peut pas dépasser celle du mandat de la présidente.

L'associée unique décide, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas attribuer de rémunération au titre des fonctions de directeur général.

Monsieur Matthieu VATRI présent à l'assemblée déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Il déclare en outre, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs et donne mandat à Monsieur Xavier PALLEM représentant légal de la SAS FB HOLDING, présidente, à l'effet de réaliser ces opérations au nom et pour le compte de la société VL2C et d'une manière générale à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique, présidente.

Bon pour acceptation des fonctions de présidente
SAS FITNESS INVEST
Associée unique, Présidente
Xavier PALLEM

